

FAQ

[+ POSER UNE QUESTION](#)

Afin de mieux vous orienter, la Ville et Annemasse Agglo vous proposent une foire aux questions. Prenez connaissance des réponses aux questions fréquemment posées aux agents d'accueil.

Résultats 1 à 18 sur 29 au total.

+

VOIRIE

Animaux en détresse ou présentant une menace pour l'utilisateur.

+

VIE ASSOCIATIVE

Pouvez-vous me transmettre les coordonnées de l'association X ?

+

VIE ASSOCIATIVE

J'aimerais créer une association, puis-je faire la démarche auprès du complexe Martin Luther King ?

+

VIE ASSOCIATIVE

Pourriez-vous me transmettre l'annuaire papier des associations ?

+

URBANISME

La loi sur l'instruction des autorisations d'urbanisme évolue constamment, je n'y comprends rien.

+

URBANISME

Comment est répartie l'instruction sur les autorisations d'urbanisme ?

+

URBANISME

J'ai des questions à poser sur mon autorisation d'urbanisme, à qui m'adresser ?

+

URBANISME

Comment savoir si mon autorisation d'urbanisme est accordée ?

+

URBANISME

J'ai fait une demande d'autorisation d'urbanisme, et si mon dossier n'est pas complet, que se passe-t-il ?

+

URBANISME

Comment faire une demande d'autorisation d'urbanisme ?

+

URBANISME

Qui est mon interlocuteur dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme ?

+

TRAVAUX

Il y a des travaux dans ma rue, à quelle date seront-ils terminés ?



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Stationnement : qu'est-ce a qui change au 1er janvier 2018 ?



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Mon véhicule a été emmené à la fourrière, comment le récupérer ?



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Je rencontre des difficultés avec mes voisins, que puis-je faire ?



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Je souhaite déposer une plainte : où m'adresser ?



SPORT

Comment s'inscrire dans un club de sportif ?



SOCIAL

Comment puis-je orienter une personne SDF en recherche d'hébergement



MAIRIE D'ANNEMASSE

BP 530

74107 Annemasse cedex

☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :

Lun - Mer - Jeu :

9h > 12h & 13h30 > 17h

Mardi :

9h > 12h & 13h30 > 18h

Vendredi :

9h > 17h